

consentirait à mettre cet édifice à la disposition de la communauté, à condition que celle-ci s'en serve dans un but utile. Le gouvernement provincial a examiné la question qui demeure en suspens.

J'ai demandé à deux ministères s'ils seraient intéressés par cet édifice. J'ai demandé au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration si cet édifice ne pourrait pas servir d'école de formation pour l'industrie forestière—la plus importante de notre région. J'ai demandé à un autre ministère s'il ne pourrait pas servir le centre culturel, puisqu'il n'y en a pas dans le Nord de l'Ontario. Je sais que cet édifice qui vaut, comme je l'ai dit, \$750,000, pourrait probablement être acheté pour une somme fictive, peut-être même pour la somme symbolique de un dollar. Il est vrai qu'il faudrait dépenser quelques milliers de dollars pour le rénover.

Jusqu'ici, les efforts ont été vains. Divers ministères m'ont répondu en me citant des extraits de règlements. Ce cas me paraît spécial et non assujéti aux règlements. Ce n'est pas tous les jours qu'on puisse acheter un magnifique immeuble pour presque rien et l'affecter à l'usage public. Mais pas un des ministères de l'État ne semble intéressé. Je demande donc au ministre de bien vouloir prendre note du projet, de voir s'il y aurait moyen de conserver ce bel édifice là où il se trouve et de le consacrer à l'usage collectif. Sinon, le printemps prochain, on le démolira, ce qui changera tout l'aspect de la ville de Kapuskasing.

J'aimerais aussi soulever un autre point. Bien des députés s'inquiètent d'avoir des bureaux dans leurs circonscriptions. Je sais que les autorités hésitent à se prononcer, car il n'est peut-être pas politiquement rentable d'annoncer que le gouvernement consent à établir des bureaux pour les députés dans leurs circonscriptions. Par contre, on pourrait s'y prendre de diverses façons. Ainsi, lorsque le gouvernement fédéral dispose d'un édifice dans une circonscription, on pourrait, il me semble, y affecter des locaux au député, du moins lorsque celui-ci visite les gens de sa région. (*Applaudissements*)

Je vois dans les prévisions de dépenses qu'on apporte des améliorations et des transformations à l'édifice fédéral—le bureau de poste—de la ville de Cochrane. Je suis convaincu qu'on pourrait y aménager de l'espace, un petit coin du moins, à l'intention du député, pour qu'il y reçoive son courrier et y rencontre ses commettants, au moins lorsqu'il se rend dans sa circonscription durant les fins de semaine. Aucun député ne s'opposerait, je

pense, à l'utilisation des édifices publics à cette fin. Je demanderais donc au ministre de songer sérieusement à accorder ce privilège aux députés lorsque aucuns frais supplémentaires ne seraient nécessaires. Ce projet n'est pas déraisonnable, je pense.

[*Français*]

L'hon. M. Asselin: Monsieur le président, je voudrais d'abord faire miennes les dernières paroles de mon ami de Cochrane (M. Stewart), à l'effet de trouver des locaux dans les édifices publics pour loger les députés et y accueillir leurs électeurs. Au fait, je pense que je me fais le porte-parole de l'opposition officielle en disant que si le gouvernement voulait construire des locaux semblables pour faciliter les rencontres entre les députés et leurs électeurs, nous serions d'accord avec le parti au pouvoir.

Si mon collègue veut cesser de parler avec le ministre, je vais continuer mes observations.

Monsieur le président, le ministre devrait prendre note—je pense qu'il l'a fait—immédiatement d'une revendication unanime de la Chambre. Même si l'on dit dans certains milieux que le ministre n'est que de passage au ministère, je dirais qu'il est un grand ministre des Travaux publics s'il fournissait au moins un bureau à chaque député, dans sa circonscription. C'est une nécessité, monsieur le président.

La plupart des députés exercent des professions qui les obligent souvent à recevoir leurs clients ainsi que leurs électeurs. Si le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Travaux publics (M. Laing), décidait d'aménager, dans les édifices fédéraux situés dans chaque circonscription, des bureaux où les députés, non seulement les ministériels mais également ceux de l'opposition, pourraient recevoir leurs électeurs et discuter de leurs problèmes, je dis d'avance au ministre que cette décision serait très bien accueillie par les membres de l'opposition officielle.

Souvent, monsieur le président, on tend à minimiser l'importance des travaux publics et, pourtant, ils constituent à mon avis, une sorte de ristourne, de dividende pour tous les contribuables qui paient des impôts. Ce ministère est important, surtout pour les circonscriptions situées le long du Saint-Laurent et, à ce stade, je veux également signaler la situation géographique particulière de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Monsieur le président, si nous examinons les crédits de l'honorable ministre des Travaux publics, nous pouvons affirmer que le